

LE RÉVEIL LYONNAIS

JOURNAL QUOTIDIEN REPUBLICAIN RADICAL INDEPENDANT

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
LYON, RHÔNE, LOIRE, AIN, ISÈRE, SAÔNE-ET-LOIRE.	5	10	18
HORS DE CES DÉPARTEMENTS.....	8	16	30
ÉTRANGER (Union postale).....	12	24	48

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste

ADRESSER TOUTES LES CORRESPONDANCES ET LES ABONNEMENTS

8, Rue des Maronniers, A M. Tony LOUP, Directeur-Administrateur

Rédacteur en Chef : FRÉDÉRIC COURNET

ANNONCES

Les Annonces et Réclames sont reçues exclusivement

A Lyon, chez M. Victor FOURNIER, 14, rue Comfort
A Paris, chez MM. AUDBOURG et C^e, 10, place de la Bourse

BUREAUX DE VENTE : 14, RUE QUATRE-CHAPEAUX

ELECTIONS MUNICIPALES DU 23 AVRIL

Sixième section (Les Terreaux)

Inscrits..... 2392

Votants..... 409

L. ENOU, républicain.....Elu 383

LOIRE

Saint-Etienne (canton sud-est)

Inscrits..... 8257

Votants..... 3228

DESGEORGES, républicain..... 1776

DOUCE..... 1759

REOCREUX..... 1763

GRAVIER, socialiste..... 1348

ROBERT..... 1355

GRANGER..... 1346

(Ballottage)

Saint-Etienne (canton nord-ouest)

Inscrits..... 5600

Votants..... 2306

LAUR, républicain..... 1070

HEURTIER, socialiste..... 1199

(Ballottage)

ISÈRE

Ville de Grenoble

LAURA, centre gauche.....Elu 1668

TARRILLON.....Elu 1629

RIONDEL.....Elu 1541

TESTOUT, radical.....Elu 1529

Ville de Vienne

Inscrits..... 6430

Votants..... 1758

REY..... 1035

SERVERIN..... 914

LAPIERRE..... 896

BENOIT..... 825

PLANTIN..... 391

A ce second tour de scrutin il n'y a eu que sept votants de plus qu'au premier tour.

ARDÈCHE

Privas

Inscrits..... 2009

Votants..... 661

BOUYEYRON, rép.....Elu 337

POUZET..... 324

SAVOYE

Ville d'Annecy

COTIARD, rép.....Elu 510

BOQUET, rép.....Elu 499

BRUNIER, rép.....Elu 449

DÉPÊCHES DE NUIT

Fu télégraphique spéciale

LES JOURNAUX

Paris, 23 avril.

— Le *Clairon* assure que l'impératrice Eugénie quittera prochainement Nice pour aller prendre des bains près Saint-Dié, dans la vallée d'Aoste.

— L'*Evénement* dit que M. Cocheret met la dernière main à un projet d'abaissement de dix centimes de la taxe d'affranchissement des lettres.

— La *République française* constate que cinq conseils généraux seulement ont émis des vœux contre la loi sur l'enseignement et qu'il ne restera plus qu'une poignée de dupes fanatiques, aujourd'hui trompés, mais faciles à ramener.

— Le *Soleil* dit que si la République veut se faire respecter et aimer, elle doit renoncer à être le gouvernement d'une cotterie et devenir le gouvernement des classes éclairées, patriotes, désintéressées, et surtout poursuivant, non l'enrichissement de quelques banquiers, mais la satisfaction légitime des classes laborieuses.

Adoption du traité Franco-Espagnol

Madrid, 23 avril.

Les députés ont tenu une séance de nuit pour discuter le traité de commerce franco-espagnol.

M. Romero Robledo, ancien ministre, a soutenu que le traité était très favorable à l'Espagne.

M. Canova a combattu le traité, déclarant que la protection du travail national doit être le credo des libéraux-conservateurs, et a loué la résistance des Catalans, ajoutant que l'Espagne ne sera jamais libre-échangiste.

M. Sagasta a pris ensuite la parole en faveur du traité, qui a été adopté par 237 voix contre 59.

INTÉRIEUR

Paris, 23 avril.

A L'OFFICIEL.
Le *Journal officiel* publie un décret sur l'organisation de la Tunisie et des arrêtés créant un bureau spécial des affaires tunisiennes au ministère des affaires étrangères; M. Jussier, rédacteur-directeur des affaires politiques, en sera le titulaire.

M. Bardot est nommé suppléant du juge de paix de Digoine, en remplacement de M. Villiers, démissionnaire.

UN DUEL

A la suite d'un article du *Voltaire*, intitulé : « Dans le grand monde », M. de Bravara envoyé ses témoins à l'auteur, M. Jehan Soudan.

Le duel a eu lieu dans la soirée, une balle a été échangée sans résultat.

DÉPART DE M. TIRMAN

M. Tirman s'est embarqué à cinq heures du soir pour Alger.

UN SCANDALE A L'OPÉRA

Il y a eu scandale hier à l'Opéra. Pendant la représentation des *Huguenots*, un individu a envoyé un projectile sur la scène, à la fin du second acte. Mlle Krauss s'est évanouie. L'auteur de cette aventure a été arrêté : c'est un soldat en garnison à Versailles et ennemi personnel du chanteur Lorrain, qui remplissait le rôle de Saint-Bras.

RÉVOCATION D'UN MAIRE

Un décret présidentiel révoque de ses fonctions de maire d'Oléac, M. de Ségur d'Aguesseau, ancien sénateur de l'Empire. On sait que M. de Ségur d'Aguesseau avait refusé de faire afficher la loi sur l'enseignement obligatoire et avait envoyé la démission de maire au préfet dans une lettre d'une grande violence.

LA VEUVE D'ALEXANDRE II

La princesse d'Olgorouki, veuve d'Alexandre II, vient d'arriver à Paris. Elle se rendra en Suisse où elle compte s'établir définitivement.

QUESTION AU GARDE DES SCEAUX

On parle d'une question qui serait adressée à la reprise de la session par un membre de l'Union républicaine au garde des sceaux sur les incidents amenés en si peu de temps par les nominations successives du procureur de la République M. Colandre aux sièges de Gaillac et de Figéac.

LES HUISSIERS AUDIENCIERS

M. Humbert, ministre de la justice, a donné des instructions afin d'autoriser les huissiers audienciers de province à porter la robe des avoués et greffiers.

INAUGURATION DU CABLE ENTRE L'ALLEMAGNE ET L'AMÉRIQUE

Le câble télégraphique reliant l'Allemagne et l'Amérique a été inauguré hier par M. Stephan, directeur des postes et télégraphes au port d'Emden. Des télégrammes de félicitations ont été échangés entre M. le président Arthur et l'empereur Guillaume.

L'INCIDENT DE MARSEILLE

Le *Petit Marseillais* annonce que le maire de Marseille a envoyé hier à la préfecture et au parquet le procès-verbal de l'incident survenu dans la séance du 20 avril au conseil municipal.

On ignore quelle solution sera donnée à l'affaire Drochier-Rimmet, les autorités compétentes devant, à cause des personnalités mises en jeu, examiner le dossier et recueillir l'avis des principaux magistrats de l'ordre judiciaire et administratif avant de prendre une décision.

A la suite d'un article paru dans le dernier numéro du *Moniteur du Midi*, et intitulé : « Electeurs, prenez garde à vous ! », M. Gélis, adjoint au maire, a envoyé des témoins au rédacteur de ce journal.

DÉPART DE M. ROUSTAN

M. Roustan partira mardi prochain pour aller prendre possession de son poste à Washington.

Le même jour s'embarqueront à Marseille : le général Lambert, retournant à Tunis, et M. Tricou, ministre de France au Japon.

RÉVOCATION D'UN EMPLOYÉ DU TÉLÉGRAPHE

La France avait annoncé qu'un employé du télégraphe, attaché spécialement au ministère de l'intérieur, avait été révoqué pour infraction à la discrétion professionnelle.

Le *XIX^e Siècle* dit que cet employé, nommé Montagne, a été seulement suspendu parce qu'il communiquait des dépêches officielles à un des membres de l'ancien cabinet.

LES EXPLICATIONS DE M. WEISS

M. J. J. Weiss vient de publier, dans la *Revue politique*, une explication qui n'explique rien de sa fameuse phrase : « La République conservatrice est une bêtise ».

Cette explication, légèrement amphigourique, sentant l'école et de nature à ne persuader personne, n'a eu aucun succès dans le monde gambettiste pour lequel pourtant elle était fabriquée.

Le *Parlement* dit que l'axiome posé jadis par M. J. J. Weiss a contribué, dans une large mesure, à vulgariser cette idée : qu'un conservateur ne pouvait pas être républicain.

Et le journal centre gauche, dans les bureaux duquel erre la nuit l'ombre bougonne de M. Dufaure, dit en grognant : « L'erreur de M. Weiss est bien tardif. »

Le *Figaro* dit que, si M. Weiss a montré de la finesse dans la critique, il n'a pas retrouvé la même qualité quand il a cru devoir entrer dans la voie des éloges.

UN DRAME CONJUGAL

Beaucourt, 23 avril.

« Aujourd'hui à 3 heures de l'après-midi notre ville a été le théâtre d'un douloureux événement. Le sieur Lautier (Jean-Louis), chasseur, âgé de 27 ans, a tué sa jeune femme Cécile Boyer, âgée de 21 ans, d'une coup de revolver. L'assassin s'est ensuite brûlé la cervelle ».

« M. le commissaire Chabrot, assisté de M. le docteur Groskost, s'est hâté d'accourir sur les lieux, mais les époux ne donnaient plus signe de vie. »

« De l'enquête ordonnée il résulte que c'est dans un sentiment de jalousie que Lautier aurait accompli son crime qui cause une émotion profonde dans le pays. »

L'AMBASSADE ITALIENNE POUR FEZ

Tanger, 23 avril.

Une ambassade italienne très nombreuse est partie avant-hier de Tanger pour Fez; elle se compose de : MM. Stefano Scovasso, ministre; le chevalier Bertola, secrétaire au ministère des affaires étrangères; Motta, secrétaire; Giannelli, premier drogman; Crema, capitaine d'état-major; de deux officiers de marine; un médecin militaire; de MM. Alfaro, deuxième interprète; Fornavio, peintre, et de plusieurs personnages, amis particuliers du commandeur Scovasso, parmi lesquels MM. Figoli, fils d'un sénateur; le baron Cavaleani; le banquier Centurini, etc.

Le ministre est porteur de magnifiques cadeaux que le roi Humbert et le gouvernement italien envoient à Mouley El-Hasan.

La frégate *l'Estafetta* transportera l'ambassade jusqu'à Mazagan. Ce bateau restera sur littoral à la disposition de M. Scovasso, pendant les deux mois que la mission durera.

GREVE DE L'USINE CAIL

Paris, 23 avril.

Une grève vient d'éclater à l'usine Cail. 120 ouvriers-mouleurs en fer réclament une augmentation de salaire de 0,50 c. pour la journée de 10 heures de travail.

La maison Cail a résolu de supprimer le moulage en fer dans ses ateliers. Les grévistes devront se pourvoir ailleurs.

LES ENVELOPPES TIMBRÉES

Paris, 23 avril.

La loi autorisant la création d'enveloppes et de bandes timbrées est promulguée au *Journal officiel* d'aujourd'hui; nous en rappelons le texte :

Article premier. — Le gouvernement est autorisé à mettre en vente des enveloppes et bandes revêtues du timbre fixe d'affranchissement.

Art. 2. — Le gouvernement aura également la faculté de faire imprimer le timbre d'affranchissement sur les enveloppes et bandes présentées par le public au timbrage.

Art. 3. — Des décrets insérés au *Bulletin des Lois* détermineront le prix à percevoir pour la valeur du papier en sus du timbre-poste et les prix et conditions du timbrage des enveloppes et bandes présentées par le public au timbrage.

Art. 4. — Est ouvert au ministre des postes et télégraphes sur l'exercice 1882, au-delà des crédits accordés par la loi de finances du 29 janvier 1881, un crédit supplémentaire de 130,000 fr.

TRAGIQUE ÉVÈNEMENT

Mulhouse, 23 avril.

La prison de notre ville a été, dans la nuit du 21 au 22, le théâtre d'un tragique événement. Une des sentinelles de faction au pied du mur de l'établissement pénitentiaire aperçut au second étage une masse noire suspendue à une corde. Devinant qu'il était spectateur d'une tentative d'évasion, le soldat intima au prisonnier l'ordre de regagner sa cellule.

À trois reprises, il répéta sa sommation, qui resta sans réponse. Il fit feu, et le prisonnier, poussant un cri, lâcha la corde et vint en tournoyant s'abattre expirant aux pieds du factionnaire.

La halle avait traversé le cœur et la mort a été instantanée.

Celui qui venait d'être ainsi tué est un jeune homme Autrichien d'origine et prisonnier d'une quantité de vols commis particulièrement dans le duché de Bade. C'était, du reste, un malfaiteur émérite qui possédait déjà un casier judiciaire des mieux garnis.

TAIEB-BEY

Tunis, 23 avril.

C'est notre ministre, M. Cambon, qui a été le négociateur dans l'affaire Taieb-Bey.

Dès son arrivée à Tunis, le ministre de France s'était occupé de la mise en liberté du prince; mais le souverain résistait et montrait beaucoup de répugnance.

Sidi-Sadok craignait que son frère ne continuât ses agissements primitifs et ne demeurât sous l'influence de quelques personnes.

Le bey craignait aussi que son frère n'allât en France et à Paris même, pour intriguer contre lui ou sa famille; enfin

toutes ses craintes ayant été écartées, grâce à notre ministre, le bey s'est décidé à consentir à la relaxation de son frère.

Taieb-Bey a écrit une lettre dans laquelle il reconnaît formellement l'ordre de choses établi dans la famille; il reconnaît l'ordre de succession au trône et s'engage formellement à ne pas chercher à changer cet ordre.

Il se conformera aux ordres de son frère; il s'engage à ne pas intriguer ni à sortir de la Régence.

Il est prêt à éloigner de sa personne tout serviteur et toute personne qui paraîtrait suspecte au bey ou au ministre de France.

Ce matin à eu lieu à Kasar-Saïd l'entrevue des deux frères et leur réconciliation parfaite.

En ce moment Taieb-Bey est à la résidence française, où il a demandé à venir faire une visite à notre ministre. Beaucoup de curieux stationnent aux abords de la Résidence.

Taieb a l'air très heureux de se voir délivré des gardes qui entouraient sa maison.

Dans le public, l'impression est bonne. On est heureux de voir l'apaisement se faire et tous les éléments de discorde disparaître.

ÉTRANGER

ALLEMAGNE

Berlin, 23 avril.

La commission de la Chambre des députés, chargée de l'examen de la loi politico-ecclésiastique, a adopté, hier, sans rien changer à la rédaction du compromis, l'article 2 concernant la grâce des évêques condamnés, et l'article 3 concernant les dispenses de l'examen d'Etat, avec un léger changement demandé par le ministre des cultes.

Si ce dernier, contrairement aux déclarations qu'il a faites à la Chambre des députés, abandonne définitivement les articles 4 et 5 de son projet relatif à la nomination des curés et au droit d'opposition du gouvernement, la conclusion de la paix peut être considérée comme presque certaine.

ANGLETERRE

Chambre des Communes

Londres, 23 avril.

Vendredi, à la Chambre des communes, M. Bourke, a annoncé qu'il présenterait vendredi prochain certaines observations relatives à l'Égypte, dans le but d'obtenir des explications sur les négociations échangées au sujet de l'Égypte, entre l'Angleterre la France, la Turquie et les autres puissances.

Il espère que le gouvernement pourra, dans l'état actuel des négociations, accéder à sa demande.

M. Lawrence prévient à son tour le gouvernement qu'il demandera lundi pourquoi le paquebot *Aberdeen* a été récemment obligé d'attendre quatre heures en haute mer les secours réclamés aux autorités de Boulogne.

ITALIE

Chambre des Députés

Rome, 23 avril.

M. Mancini, répondant à une question, déclare que l'Angleterre et l'Italie sont d'accord.

LES DEUX MÈRES

PAR

Emile RICHENOURG

TROISIÈME PARTIE

L'AGENT DE POLICE

(Suite.)

Il sait cela, puisque le 18, le soir, la sage femme a été appelée au chevet de Gabrielle. Sa sœur et sa mère averties, M. de Perny retourne précipitamment à Paris. Pour tout le monde, il court chercher une sage-femme.

Dès que son fils est parti, que fait madame de Perny ? Elle appelle les domestiques et leur donne congé à tous pour le reste de la journée et toute la journée du lendemain. Ainsi, c'est au moment où plus que jamais on va avoir besoin de leurs services, que madame de Perny les envoie s'amuser à Paris.

Pourquoi donc, si la marquise de Coulange eût été réellement enceinte, aurait-on attendu au dernier moment pour appeler une sage-femme ? Pourquoi donc aussi une grande dame n'aurait-elle pas recouru à l'assistance d'un médecin ? Il est établi que, pendant plusieurs mois, la marquise a été très souffrante, malade même, et jamais aucun médecin n'a été mandé près d'elle. Sont-ce des preuves, cela ? N'est-ce pas limpide ?

Ah ! les coupables pouvaient supposer leur secret bien caché et se croire pour toujours à l'abri du châtimement.

Oui, reprit Morlot après un moment de silence, il était bien caché, ce secret. Je le reconnais, ce n'est pas moi qui l'ai découvert, c'est Dieu qui me l'a montré du doigt, en faisant dormir Gabrielle.

— C'est vrai, dit Mélanie, qui avait écouté son mari avec la plus grande attention et sans l'interrompre. Morlot s'était levé et marchait fiévreusement dans la chambre.

— Et maintenant, mon ami, que vas-tu faire ? lui demanda Mélanie. Il s'arrêta brusquement, et se rapprochant de sa femme :

— Je n'en sais rien, répondit-il d'un ton presque farouche. Je ne sais ce qui se passe en moi ; depuis hier je ne suis plus le même homme. Mélanie, il me semble que je n'ai plus le sentiment de mon devoir. Je suis comme un voyageur égaré, perdu dans la nuit sombre. Je connais les coupables, je les tiens ; je n'ai qu'à étendre la main pour qu'ils soient écrasés.

D'un autre côté, il y a cette pauvre enfant, Gabrielle... Après avoir tant souffert, elle ne demande pas vengeance, mais elle réclame son enfant. Et quand, après l'avoir si longtemps cherché, je le trouve enfin, j'ai peur de lui dire : Le voilà, prenez-le !

Voyons, qu'est-ce que j'arrête ? Est-ce que je n'ai plus de cœur ? Est-ce que je deviens fou ?

Il resta un moment silencieux, serrant sa tête dans ses mains.

— Ah ! reprit-il d'une voix creuse, je suis épouvanté !

Mélanie se jeta à son cou et l'embrassa.

— Ah ! comme je t'aime ainsi s'écria-t-elle.

— Hein, que veux-tu dire ? fit-il étonné.

— Je veux dire que tu es bon et généreux, Morlot, je le trouve grand, je l'admire ! ajouta-t-elle avec enthousiasme.

Il secoua la tête et, la repoussant doucement :

— Je ne comprends pas, dit-il. Mélanie se redressa les yeux étincelants de bonheur.

— Quoi ! répliqua-t-elle, tu ne comprends pas que ta femme soit fière de toi ? Va, quand j'ai aimé l'agent de police Morlot, je savais quel noble cœur bat dans ta poitrine d'honnête homme !

Tu parles de ton devoir ? Ah ! ce n'est pas le sentiment du devoir qui s'est éteint en toi, mais il y a dans ton cœur un autre sentiment qui t'empêche, qui parle à ta raison et bouleverse tout ton être.

Oui, tu as découvert les coupables, ils sont en ta puissance et tu peux les frapper. Mais tu es hésitant, tu l'arêtes. Veux-tu que je te dise pourquoi ? Ce n'est pas parce que tu manques de force pour accomplir ton devoir, c'est parce que tu es avant tout un honnête homme !

Morlot, si, prêt à livrer les coupables à la justice, tu l'arêtes, c'est que tu as peur, en les frappant, de toucher à des innocents !

L'agent de police saisit une des mains de sa femme.

— Eh bien, oui, dit-il, tu as deviné, et tu viens de me dire ce qui se passe en moi. C'est elle qui m'arrête, la marquise... Sans cesse, je m'adresse cette question : Est-elle innocente ou coupable ? Mélanie, conseille-moi, guide-moi ; j'en prie, dis-moi quel est mon devoir. montre-moi le chemin que je dois suivre.

La jeune femme sourit, puis répondit :

— Cherchons-le.

VII

NE TOUCHE PAS À LA MARQUISE

La femme et le mari s'assirent en face l'un de l'autre.

— Il est certain, dit Mélanie, que tu as rassemblé des preuves accablantes, terribles. Que demain un des coupables, M. de Perny, par exemple, soit arrêté, tous les autres sont immédiatement livrés à la justice.

Cette mystérieuse affaire aurait un immense retentissement, et ton amour-propre aurait lieu d'être satisfait. Assurément, ne consultant que ton devoir strict, tu as le droit de dénoncer les auteurs du

cord pour enlever à l'occupation d'Assab tout but ou caractère militaire. L'Italie a l'intention de faire servir la possession d'Assab uniquement au développement de ses relations commerciales et maritimes et à ses explorations scientifiques.

RUSSIE

Persécution des Juifs
Saint-Petersbourg, 23 avril.
Le Golo annonce que le czar a ordonné que les poursuites à propos des exécutés commis contre les juifs soient traitées avant toutes les autres, comme affaires urgentes.

AUTRICHE

Fermeture d'un Lycée
Lemberg, 23 avril.
Le gymnase du lycée de Kremienzoug vient d'être fermé à la suite de l'arrestation d'un étudiant, dans le logement duquel on a trouvé de nombreuses proclamations révolutionnaires.
La jeunesse de cette ville était en rapport avec les étudiants de Saint-Petersbourg, qui sont affiliés aux nihilistes.

LA RÉSIDENCE IMPÉRIALE

C'est samedi qu'a été appelée, devant la première chambre de notre tribunal, l'affaire de la ville de Marseille, contre l'ex-impératrice Eugénie, au sujet de la résidence impériale.

M. Barne, sénateur, a plaidé pour la Ville, et M. Aycard, pour la veuve de Napoléon III.

On connaît les éléments du procès. L'ex-impératrice n'a jamais voulu se dessaisir de ce qu'elle considère comme une propriété particulière de feu l'empereur, et la ville de Marseille entend prouver, au contraire, que la commune a le droit de revendiquer ce palais, construit dans les circonstances suivantes :
Lorsque le gouvernement impérial eut ordonné la translation du Lazaret de la Joliette aux îles du Frioul, l'administration municipale de Marseille revendiqua la propriété des vastes terrains sur lesquels s'élevait l'ancien Lazaret. Mais l'Etat prétendait avoir sur ces terrains des droits incontestables. Après trois ans de négociations, l'empereur Napoléon III intervint personnellement. Il y eut, grâce à lui, transaction amiable, et la Ville fut mise en possession des terrains en litige. Cette solution permettait à la commune d'alléger les terrains inoccupés, et d'appliquer le prix à des ouvrages d'utilité publique.

Aussi, le Conseil municipal, dans sa reconnaissance pour l'empereur, qui avait terminé le différend à l'avantage de la commune, lui offrit-il, au nom de la Ville, les terrains nécessaires à l'établissement d'une résidence impériale sur le mamelon de l'ancienne Réserve.

Napoléon III accepta l'offre, « voulant », disait le ministre d'Etat, donner « à la ville de Marseille, un nouveau témoignage de sympathie et resserrer encore les liens qui l'attachaient à cette grande cité ».

M. Lefuel, architecte du Louvre, fut chargé de dresser un plan et M. Vaucler, architecte suisse, qui avait connu le prince Louis-Napoléon en exil, eut la direction et l'exécution du projet. La construction fut payée par l'empereur.

Le palais occupa la pointe extrême du cap formé par l'avancement de la terre, entre l'anse de la Réserve et l'anse du Pharo. Il est adossé à la mer et regarde, en face, le fort Saint-Nicolas ; à gauche, le fort Saint-Jean, les hauteurs de la Tourette et l'ancien bassin ; à droite, le quartier des Catalans et le versant occidental de Notre-Dame-de-la-Garde. La façade se développe en un corps de bâtiment flanqué de deux ailes faisant écran sur les côtés ; en avant, l'Est, un petit jardin agréablement dessiné égale la résidence. L'habitation a été construite tout particulièrement comme station de bains et cette destination spéciale imposait une architecture tranquille et modérée dans ses effets.

Cette résidence n'a jamais été habitée. Il n'y a jamais eu qu'un gardien payé par la famille impériale et un bibliothécaire, qui fut Barthélemy, l'auteur de la *Némésis*, bibliothécaire sans bibliothèque.

L'audience de samedi a été consacrée à la plaidoirie de M. le sénateur Barne, qui, après un long exposé de l'affaire, a conclu en disant qu'il n'y avait pas eu donation, mais simple jouissance de bâtir, sans constitution de propriété.

L'égide défend de garder une chose qui a été offerte à l'empereur en tant que souverain et non à l'honneur d'un simple particulier.

A six heures, l'audience est levée et renvoyée à mercredi pour la plaidoirie de M. Aycard, avocat de l'ex-impératrice.

CONCERT-CONFÉRENCE

Du Denier des Ecoles

Hier a eu lieu dans la salle du Casino un concert-conférence donné par le Denier des Ecoles.

Le conférencier était M. Madier-Montjau, et le sujet traité : de l'Enseignement laïque.

M. Clavel, président de la société du Denier et adjoint de la ville de Lyon, présidait.

Parmi les notabilités qui étaient présentes, nous avons remarqué : M. Munier, sénateur ; M. Lagrange, député ; MM. Aubert et Bouvier, adjoints ; MM. Ferrer, Vignat, Thiers, Bessières, conseillers, etc.

A une heure le concert commence et on applaudit successivement l'Harmonie du Rhône, l'Harmonie gauloise, la Société chorale des Dames lyonnaises et M. Schoch.

En termes fort chaleureux, il fait l'éloge de M. Madier-Montjau ; puis il fait appel à tous en faveur de l'œuvre d'enseignement à l'enseignement communal laïque et remercie tous ceux qui ont bien voulu prêter leur concours à cette fête de bienfaisance.

Il donne la parole au conférencier :

M. Madier-Montjau aborde de suite la grande question de l'enseignement laïque. Il en décrit toute l'importance aux points de vue civils et militaires.

A la suite des désastres de 1871, le pays avait compris d'où il provenait ; l'instruction avait manqué, un peu aux soldats, mais surtout aux chefs. Grâce à elle aujourd'hui nous pourrions arriver à une réputation pacifique ; tel doit être notre but constant.

Il faut que le bon sens universel soit formé par une éducation sérieuse, profonde, réelle.

Jusqu'à ce jour nous n'avons pas été en République et nous sommes loin de l'être encore. La solidarité n'est pas comprise, chacun fait sa situation sans s'occuper de celle de ses voisins ; peu importe si leur marche dessus, pourvu que personnellement on arrive.

Le conférencier se plaint surtout d'une chose éœurante, c'est que quelques électeurs sans cesse à tourmenter leurs députés afin d'obtenir des emplois que l'instruction ne leur permet pas de remplir.

Ils les détournent ainsi de leur véritable mandat qui est de faire de bons lois.

M. Madier-Montjau déplore encore la triste propension actuelle de faire de nos hommes politiques des idoles ; ces hommes, une fois élevés aux grandeurs, retombent brusquement par suite de leur incapacité.

Les électeurs, aujourd'hui se plaignent de ce que plus ça change et plus c'est la même chose. Cela explique suffisamment les abstentions considérables signalées à propos des dernières élections municipales.

La République n'est pas l'œuvre d'un jour ; avant d'arriver à un résultat efficace, il faut lutter et souffrir.

Un peuple endormi qui oublie ses devoirs électoraux est un peuple mort.

L'orateur fait ensuite une longue comparaison entre l'instruction des siècles passés et celle du siècle actuel.

Il cite Rabelais, Montaigne et Michelet. Parant de l'instruction actuelle, il ne veut pas que l'enseignement soit libre pour les prêtres. Ces gens, formant une secte à part, ne peuvent être solidaires du reste de l'humanité.

Il faut donc les séparer, les isoler, les repousser. Ce sont des ennemis de l'Etat et ils doivent être traités comme tels.

M. Madier-Montjau leur a toujours fait une guerre acharnée, il le conseille à tous ; c'est le seul moyen de sauver la République.

Ce discours a été interrompu fréquemment par les chaleureux applaudissements de l'auditoire.

L'orateur est félicité par son entourage et le public se retire aux cris de *Vive la République !*

BANQUET AU PRÉ-AUX-CLERGS

Cinquante convives environ assistaient au banquet donné en l'honneur de M. Madier-Montjau, dans les salons du Pré-aux-Clergs.

A la table d'honneur prenaient place : MM. Clavel, adjoint au maire de Lyon, président de la société du *Denier des Ecoles* ; Munier, sénateur ; Aubert et Bouvier, adjoints ; Vignat et Bessières, conseillers municipaux.

L'absence des députés du Rhône est l'objet de commentaires peu flatteurs pour ces honorables.

Au dessert, M. Clavel remercie le conférencier d'être venu Lyon et lui donne aussitôt la parole.

M. Madier-Montjau s'exprime ainsi : Si fatigué que je sois par l'activité que j'ai en à déployer ces derniers temps, par les efforts que j'ai fait dans ma conférence, à laquelle vous avez bien voulu assister tout à l'heure, je ne puis, je ne veux, je ne dois pas laisser terminer ce banquet sans remercier M. le président des paroles trop flatteuses qu'il m'a adressées.

Je vous remercie, Messieurs, je vous remercie, Messieurs, de votre empressement. Je suis touché sincèrement, réellement touché de ces approbations, de ces sympathies.

Votre confiance m'est plus que jamais nécessaire pour guider ma conduite, pour diriger ma barge au milieu de cet archipel d'écueils qui surgissent de toutes parts sur notre mer politique.

Il y a quelques jours, à cette place même, mon honorable collègue, M. Lockroy, faisait avec cette netteté de paroles que vous lui connaissez, l'histoire des événements qui ont amené la chute du ministère du 26 janvier.

Je n'aime pas les récriminations, surtout contre des amis, contre des républicains qui ont été longtemps et qui peuvent être utiles encore à notre chère patrie.

En un mot, je ne veux pas faire des récriminations contre un ministère tombé, je ne me sens pas la force d'attaquer des vaincus.

Je veux parler seulement du ministère qui l'a remplacé, qui n'a pas tenu les promesses qu'on attendait de lui et qui a continué les fautes du passé.

Mais, à cause de cela, doit-on accuser ceux qu'on a renversés le ministère du 26 janvier, et qui ont élevé un nouveau ministère sur les ruines du premier.

CONCERT DE L'ECHO DU RHONE

La jeune société l'Echo du Rhône offrait hier, pour la deuxième année de sa fondation, à ses membres honoraires, un charmant concert dans la salle de la Perle, à la Croix-Rousse.

La Lyre Lyonnaise, MM. Berger, Pannisset, Passaquier, Récœur, Roybet, Valentin et Vuillard prêtèrent leur bienveillant concours à cette occasion.

L'Echo du Rhône, habilement dirigé par M. Louis Garnier, a ouvert le concert par une interprétation magnifique de *Après l'orage*, de Clodomir. Puis les divers airs, mélodies et chansons qui composaient le programme ont été brillamment chantés par tous les interprètes.

La Lyre Lyonnaise, sous l'excellente direction de M. Lévy, le chef bien connu et très estimé du Théâtre-Bellecour, a obtenu un grand succès dans la *Noce flamande* et le *Combat*.

Nous ne saurions trop féliciter M. Louis Garnier et tous les membres de l'Echo du Rhône, pour la façon vraiment artistique dont ils ont interprété le *Sonnail de Diane*, *Mignonnette* et le *Chant des Inciviles*.

Cette fanfare, quoique de formation récente, est appelée, grâce au dévouement de son président, M. Bailly, et de son directeur, M. Garnier, à devenir d'ici peu une des meilleures de notre ville.

Nous sommes heureux d'applaudir aux excellents résultats obtenus, persuadés qu'ils sont le présage d'autres bien plus considérables encore.

Le concert s'est terminé par une brillante exécution de la *Marseillaise*.
L. D.

CONCERT DES VARIÉTÉS

Les jeunes gens du sixième arrondissement donnaient hier, au théâtre des Variétés, un concert au bénéfice du Sou des Ecoles. Le comité d'organisation s'était assuré le concours de plusieurs artistes de nos diverses scènes et de quelques amateurs toujours prêts à seconder de leur talent les œuvres libérales et républicaines.

La fanfare des Enfants d'Orphée, sous l'habile direction de M. Guichard, ouvre le concert par un brillant *allegro*, et l'on applaudit successivement MM. Henry Sage, Pillardin, Imbert, des amateurs ; puis M. Barbe, le ténor léger du Grand-Théâtre, qui a été rappelé plusieurs fois et qui a obtenu un brillant succès avec sa chansonnette « Une Omelette au lard ».

MM. Saunier, Prud'hon, Revel et Bessel ont obtenu leur part du succès, ainsi que MM. Ferval, Devernay, Fauré et Mosnier, de la Scala, et Deham, du Casino, qui ont tous été rappelés.

Mlle Belina, de la Scala, a été particulièrement applaudie.

Nous devons une mention spéciale à l'Alliance chorale des Dames de la Croix-Rousse, et son directeur, M. Moley, peut se glorifier du succès qu'il a obtenu.

Les honneurs de la soirée reviennent à Mme Rosa Katy, de la Scala, qui a dû chanter plusieurs chansons.

Le jeune Arnaud s'est fort bien tiré de l'accompagnement, quoique prévenu à la dernière heure seulement.

Entre la première et la deuxième partie, Mesdames Rosa Katy et Belina ont fait une quête qui est venue augmenter la recette.

Nous félicitons les organisateurs de leur zèle, ainsi que les artistes qui ont assuré le succès de ce charmant concert.
G. FERRIEUX.

RÉUNION LÉGITIMISTE

aux Folles-Bergères

Hier, 3.000 cléricaux-légitimistes se sont réunis aux Folles-Bergères, sous la présidence du comte Hélon de Barême.

Le conférencier, M. le baron Paul Dallemagne avait pris pour sujet : *La République en face de la Liberté*.

Pendant plus de deux heures les épithètes les plus violentes ont été lancées contre la République et les républicains. Nous ne relèverons pas toutes les énumérations de l'orateur, il y aurait trop à faire.

Il a préché la révolte contre la loi sur l'enseignement, dernièrement votée par les Chambres.

« Jamais, s'est-il écrié, jamais nous ne courrons la tête devant votre loi impie. Nos enfants, votre Marianne ne les corrompra pas. »

Parlant du Président de la République, M. Dallemagne l'appelle « le triste mannequin qui nous gouverne ». D'ailleurs, le vocabulaire de l'orateur royaliste est riche en expressions relevées. Il se plaît à qualifier les républicains de voleurs, bandits, infâmes scélérats, hypocrites. Son discours se termine par une menace :

« Quand le roi légitime montera sur le trône de ses pères, nous saurons bien trouver des lois existantes pour punir les criminels qui nous persécutent. »

Un ouvrier des cercles catholiques vient ensuite réciter un compliment aux organisateurs.

Personne ne l'entend, personne ne le comprend, mais on l'applaudit.

Enfin le président, M. de Barême, a son tour, éprouve le besoin de prêcher la loi croisée.

« Lyon, dit-il, à l'époque néfaste de la Révolution se souleva aux cris de vive le Roi ! Lyon saura encore faire son devoir au jour de la vengeance. Alors, quand votre beau fleuve nous apportera de vos rives généreuses le signal de la lutte, du sommet de Notre-Dame de la Garde, nous jetterons un regard d'espérance sur votre colline de Fourvière, et ensemble nous marcherons à la conquête de la Liberté, mettant sur notre drapeau blanc, la Bère et noble devise de nos aïeux : *Dieu et le Roi !* »

Et les fidèles de crier : Vive le Roy !

C'est à ce cri que la séance est levée.

Pour montrer leur amour de la liberté, nos cléricaux expulsés de la salle un citoyen coupable d'avoir laissé échapper un cri d'indignation en entendant les turpitudes débitées par le baron Dallemagne.

Les habitants des cercles catholiques, qui étaient en grand nombre aux Folles-Bergères, obéissent sans doute à un mot d'ordre, poursuivaient de leur menace tout citoyen qu'ils supposaient ne pas être des leurs.

BANQUET DE LA FANFARE LYONNAISE

La fête artistique donnée au Grand-Théâtre par notre vieille et illustre Société musicale, a été suivie d'une agréable et brillante réception.

Après un souper fort bien servi, auquel assistaient deux cents convives environ, nous avons eu le plaisir d'assister à un nouveau concert tout intime qui n'a pas obtenu moins de succès que celui qui l'a précédé.

Avec une grâce parfaite qui n'a d'égale que leur dévouement, les meilleurs artistes de notre première scène, MM. Raux, Emilie Ambre et Fincken ; MM. Salomon, Engel et Barbe nous ont fait entendre des mélodies charmantes qui ont été couronnées d'applaudissements.

Citons particulièrement une délicieuse romance chantée par son auteur, M. Salomon, et une chanson espagnole d'une facture très originale, dite avec autant d'esprit que de charme par Mlle Emilie Ambre.

Quant à M. Alexandre Luigini, il a exécuté un véritable tour de force musical, en accompagnant sans partition des airs qu'il entendait probablement pour la première fois.

Ajoutons que notre sympathique et vaillant chef d'orchestre a été à ce propos, l'objet d'une ovation d'autant plus flatteuse, qu'elle lui venait d'un public délicat et appréciateur.

La fête s'est terminée à six heures du matin, par une sauterie entre hommes, des plus originales.

Nous sommes partis au moment où un de nos artistes les plus spirituels, exécutait un *cavalier seul* qui restera légendaire.

En somme, cette agréable soirée, à cloche brisée, la solennité musicale dont nous avons rendu compte hier à nos lecteurs, et dont nous avons constaté l'éclatant succès.

J. GUY.

THEATRES

GRAND-THÉÂTRE

Aujourd'hui lundi 24 avril, dernière représentation de *Le Tribut de Zamora*, opéra nouveau en 4 actes, de Gounod.

La saison d'opéra touche à sa fin, dimanche 30, à lieu la clôture, tous les ouvrages n'auront plus qu'une seule représentation.

Mardi 28, aura lieu la dernière représentation de *Faust*.

CONCERT DE L'UNION GAULOISE

Nous rappelons que le concert donné par la société chorale l'Union gauloise, directeur M. Chignard, aura lieu le dimanche 30 avril, à 7 h. du soir, au Théâtre-Bellecour.

MM. Lassalle, de l'Académie nationale de musique ; Bosquin, de l'Opéra ; Corneille, de la Comédie-Française ; Mme Brunet-Lafleur, de l'Opéra-Comique ; M. A. Lévy, chef d'orchestre du Théâtre-Bellecour, et la Fanfare municipale, sous la direction de M. Marc Jandard, prêteront leur concours à cette solennité artistique, dont voici le programme :

PREMIÈRE PARTIE
Ouverture du Lac des Fées (Auber), Fanfare municipale. — Prière de Rheni (Wagner), M. Bosquin. — Gervaise (X...), Mme Brunet-Lafleur. — Air d'Hérode, opéra d'Hérode (Massenet), M. Lassalle. — Il Trovatore (Allaire), M. A. Lévy. — Le Sous-Préfet (X...), M. Gouguin. — Duo de la Tempête (Daverney), Mme Brunet-Lafleur, M. Bosquin. — La cigale et le Fourmi (Gounod), Union gauloise.

DEUXIÈME PARTIE
Ouverture de Freyschutz, Robin des Bois (Weber), Fanfare municipale. — Le Chapeau (X...), M. Gouguin. — Air de François de Rimini (Amb. Thomas), M. Lassalle. — Mélodies (Gounod et Gouard), Mme Brunet-Lafleur. — Aïmeons toujours (Hayberger), Union gauloise.

Romance et Boléro (Ch. Dancla), M. A. Lévy. — L'Extase, de Victor Hugo, (Salomon) M. Lassalle. — Barcarolle de Polyte (Gounod), M. Bosquin. — Saluts lointains, par redoublé (Dering), Fanfare municipale.

Le piano sera tenu par M. Jules Robert.

Prix des places. — Premiers fauteuils, 45 fr. — Deuxièmes fauteuils, 40 fr. — Loges, la place, 10 fr. — Boisés, la place, 10 fr. — Premières, 5 fr. — Deuxièmes, 3 fr. — Troisièmes, 2 fr. — Quatrièmes, 1 fr.

On trouve des billets chez MM. les marchands de musique ; au siège de la Société, 2, quai des Célestins ; au restaurant du Théâtre-Bellecour et chez M. Boulade-Sirand, 32, rue Centrale.

GRAND CONCERT DE VILLEURBANNE

La Société d'encouragement aux écoles laïques de Villeurbanne, organise pour dimanche, 30 avril, à deux heures précises dans la salle de la Fanfare, un grand concert au profit des enfants fréquentant les écoles laïques de la commune.

Nous savons que la Commission chargée de son organisation ne néglige rien pour donner tout l'attrait possible à cette fête démocratique.

Nous apprenons, en effet, qu'elle vient d'obtenir l'adhésion de nos meilleurs artistes et, qu'en outre, elle s'est assurée le concours des quatre Sociétés musicales de la commune.

On pourra, dès demain, se procurer des billets d'entrée dans tous les bureaux de tabac, coiffeurs et cafetiers de Villeurbanne.

A en juger par les nombreux et splendides lots qui parviennent tous les jours à la Commission chargée de leur réception, la grange tombola qui doit précéder immédiatement le concert, aura assurément un succès sans précédent.

Les lots continuent à être reçus chez les citoyens Maréchal, place de la Mairie ; Chapuis, conseiller municipal, route de Vaulx ; Perroncel père, place des Maisons-Neuves ; Gossard, cours Lafayette ; Fontanet, rue du Midi, 27.

SPECTACLES DU 24 AVRIL 1892

8 heures. — *Le Tribut de Zamora*.
7 h. 1/2. — *Le Bossu*, drame.
Salle Indienne (Théâtre Bellecour)
Tous les soirs, concert.

GRÈVE DES APPRÊTEURS DE TULLES

La grève continue pour la maison Babin.

Souscription en faveur des grévistes.
Versé entre les mains du trésorier, par les ouvriers de la maison Pain, 4 fr. ; par les ouvriers de la maison Curbillon, 10 fr. 50. — Total, 14 fr. 50.

Total à ce jour, 327 fr. 80.

Pour la Commission, Le Secrétaire, BERTON.

Grève des ouvriers corroyeurs

Réunion de la corporation du 23 courant

La séance est ouverte à 2 h. 1/2. Sont nommés : président, le citoyen Tabard. Secrétaires : les citoyens Jacquier et Pilo. Assesseurs : Missoumier et Busillon.

Après avoir entendu les explications concernant les grèves des maisons Kock et Ulmo.

A une forte majorité l'assemblée décide la continuation de la grève de ces deux ateliers.

Une délégation des ouvriers compagnons remet une déclaration au président, constatant leur adhésion et leur ferme intention de mettre en pratique le principe de solidarité qui doit unir tous les travailleurs.

La lecture de cette déclaration est accueillie par d'unanimes applaudissements.

Le citoyen Tabard remercie sincèrement la délégation compagnonne et conclut à l'unanimité de la corporation sans distinction de parti.

Plusieurs citoyens se succèdent à la tribune, appuyant les déclarations précédentes qui sont accueillies avec enthousiasme.

La discussion s'engage ensuite sur les moyens à employer pour combattre les exigences du patronat ; plusieurs citoyens prennent la parole et demandent l'organisation d'une chambre syndicale, afin de créer une résistance formidable.

A l'unanimité, cette proposition est adoptée : une commission de sept membres est nommée pour l'élaboration d'un règlement.

Le président Tabard lève la séance, engageant la corporation à ne pas oublier les grévistes et à faire toute la propagande possible pour organiser au plus tôt une chambre syndicale de tous les ouvriers des cuirs et peaux, seul moyen de lutter efficacement contre les exploitateurs. Ces paroles sont vivement applaudies, et l'assemblée se sépare avec l'intention bien arrêtée de reprendre sous peu ce que Messieurs les capitalistes leur prennent aujourd'hui.

Toutes communications ou renseignements concernant la grève devront être faites ou données à la cuisine des tanneurs-corroyeurs de Villeurbanne, ou rue Pierre-Corneille, n. 168, chez le citoyen Teyre.

T. J.

CAUSERIE SCIENTIFIQUE

LES PLANTES FOSSILES DANS LE VOISINAGE DU POLE NORD

Dans un mémoire adressé il y a quatre ans à la société d'Astronomie, M. de Saporta a décrit la riche végétation qui recouvrait autrefois les contrées du pôle nord, aujourd'hui si désolées. Ses investigations remontent jusqu'à 78 degrés de latitude, à 12° du pôle nord, région de nos jours couverte de glaces, *dites éternelles* ; il nous montre les diverses espèces de pins toujours verts, au feuillage persistant, quelques échantillons de platanes et de vioriers.

Il ajoute à ces notions sur les antiques conditions de notre globe des documents atteignant jusqu'à 8° du pôle, et nous montre vingt cinq sujets végétaux provenant des fouilles faites dans une terre du nord du détroit de Smith, par 82° de latitude.

On y remarque dix variétés de pins, entre autres notre sapin argenté, une espèce de papayer et un coudrier, origine probable de nos noisetiers, car à cette époque, l'Europe centrale n'en avait point ; elle était couverte des arbres de la zone inter-tropicale d'aujourd'hui, dattiers, palmiers, etc.

M. de Saporta conclut de ces faits à la stabilité du pôle, au refroidissement progressif de la partie nord de la terre et à l'émigration lente des espèces végétales du nord à l'équateur.

bres de la zone inter-tropicale d'aujourd'hui, dattiers, palmiers, etc.

M. de Saporta conclut de ces faits à la stabilité du pôle, au refroidissement progressif de la partie nord de la terre et à l'émigration lente des espèces végétales du nord à l'équateur.

Cette théorie, généralement adoptée de génération en génération, a été et est encore enseignée par des professeurs éminents ; elle a pourtant rencontré un petit nombre de réfractaires et nous avouons pour notre part n'avoir jamais pu l'accepter.

Si on cherche à remonter aux causes qui ont engendré cette croyance, on croit pouvoir l'attribuer à ce besoin qu'ont éprouvé nos ancêtres de concilier la science avec un dogme ; deux choses absolument incompatibles, par la raison très simple qu'un dogme est immuable, tandis que la science est au contraire essentiellement progressive, il est donc prudent de séparer ces deux choses. Occupons-nous d'abord de rechercher la vérité en science et laissons aux théologiens le soin de la nier ou de s'arranger avec elle.

Il est encore une autre cause concurrente dont il faut tenir compte, une cause biologique ; le cerveau de l'homme n'est pas organisé pour avoir la sensation de l'infini ; quand ses yeux plongent dans l'espace et qu'il se dit : après les planètes que j'aperçois, il y en a d'autres, puis après il y en a encore, il y en a toujours ; alors l'infini de la matière lui échappe et il éprouve malgré lui le besoin de ramener toutes choses à sa taille. Ayant eu un commencement virtuel, il cherche à se persuader que l'univers est sorti du chaos, mais que signifie ce mot chaos ?

Toutes les fois que nous ne pouvons expliquer une cause, nous la remplaçons par un mot et nous croyons que tout est dit.

Les globes qui se meuvent dans l'espace infini, possèdent chacun une atmosphère qui leur est spéciale et antagoniste des autres, ce qui en maintient l'équilibre, pas une parcelle de l'un ne peut se détacher pour aller augmenter le volume d'un autre, et on ne saurait mieux comparer ces globes ou atomes (par rapport à l'immensité) qu'à des grains de poussière tournoyant dans un rayon lumineux.

Redescendons sur notre planète, qui n'est ni la plus grosse, ni la plus petite de celles que nous pouvons observer et rappelons ce qui s'y passe :

Rien n'est stable dans l'univers, le repos n'est qu'apparent et la matière éternelle obéissant à des lois physiques et chimiques, subit incessamment des changements d'état, les molécules se désagrègent pour se regrouper dans un autre ordre de proportion et former de nouvelles combinaisons soit dans l'espace minérale, végétale ou animale. Si nous considérons l'extérieur de ce vaste laboratoire, où s'élabore un travail incessant, nous remarquons que la circonférence de la terre est de 9,000 lieues et qu'elle obéit à deux mouvements différents ; elle tourne sur elle-même en vingt-quatre heures d'Occident en Orient, à raison de 375 lieues par heure, ce qui donne 15° par heure, chaque degré étant de 25 lieues à l'équateur.

Le second mouvement est celui de la translation de la terre autour du soleil, il a lieu aussi d'Occident en Orient et s'accomplit en 365 jours, 5 heures 48' 48". L

Au grade de chef d'escadrons
9^e cuirassiers (emploi de major),
choix, M. de Pontac, capitaine au 1^{er}
cuirassiers, en remplacement de M.
Lamouille, décédé.
17^e chasseurs (emploi de major),
choix, M. Ramotowski, capitaine au 3^e
cuirassiers, en remplacement de M. Gallet
de Santerre, rétraié.

Service de santé
Par décision ministérielle du 5 avril.
M. Veillon, médecin aide-major de
1^{re} classe à la place de Lyon, détaché
aux ambulances de Tunisie, passe à
l'hôpital militaire de Marseille (provi-
soirement).
Par décision ministérielle du 9
avril.
M. Duchemin (V.-E.), médecin major
de 1^{re} classe aux hôpitaux militaires de
la division d'Oran, passe aux salles mi-
litaires de l'hospice civil de Grenoble.

Intendance militaire
M. Caillot, adjoint de 2^e classe, dispo-
nible, est désigné pour être employé à
Lyon.

Le *Journal officiel* publie l'instruction
sur l'admission, en 1882, des élèves
boursiers militaires dans les trois éco-
les vétérinaires.
Le nombre des élèves boursiers mi-
litaires, entretenus par le département de
la guerre dans les écoles vétérinaires,
est fixé à 60, à savoir : 30 à l'école
d'Alfort, 15 à l'école de Lyon, 15 à l'é-
cole de Toulouse.

Par arrêté du maire de Lyon, sont
désignés temporairement pour faire le
service médical de nuit, les docteurs en
médecine dont les noms suivent :
1^{er} arrondissement. — MM. Guigano,
rue Imbert Colomès, 17; Hyvert,
quai Saint Vincent, 43; Patel, rue Ste-
Catherine, 2.
2^e arrondissement. — MM. Auga-
gneur, rue Childébert, 9; Pernot, place
Perrache, 10; Violet, rue de l'Hôtel-de-
Ville, 41.

3^e arrondissement. — MM. Cresin,
Grande-Rue de la Guillotière, 113;
Gangolphe, cours de Broches, 6; Meyer,
cours de Broches, 11; Richerand, rue
des Maisons-Neuves, 25; à Villeur-
banne.
4^e arrondissement. — MM. Durand,
boulevard de la Croix Rousse, 104; Du-
viard, rue des Gloriettes, 11; Re-
gnaud, cours d'Herbouville, 34.
5^e arrondissement. — MM. Elie Binet,
rue de Trion, 11; Bruyère, grande rue
de Vaise, 36; Reboul, rue Octavio-
Mey, 5.

6^e arrondissement. — Albert, rue
Montgolfier, 16; Chambard-Hénon,
Cours Morand, 56; Jaquet, cours La-
fayette, 3; Raugé, quai de l'Est, 11.
Le tarif, pour les visites médicales,
reste fixé à dix francs.
Le tarif pour les sages-femmes reste
également fixé à six francs.
Les médicaments fournis par les phar-
maciens, seront payés au prix du tarif
de bienfaisance, avec une bonification
de deux francs par ordonnance.

M. Borthon, inspecteur primaire à
Lyon, est délégué aux mêmes fonctions
à Paris.
Il est remplacé à Lyon par M. Wirth,
inspecteur primaire à Arras.

Le ministre de la guerre vient de don-
ner des ordres pour procéder à l'inspec-
tion et au classement de tous les ani-
maux de trait et de bât qui pourraient
être requis pour le service de l'armée,
en cas de guerre.

Le lot de 100,000 francs a été gagné
par M. Peny, ouvrier carrier, à Boisse-
ton, près Sommières (Gard).
Le billet gagnant avait été vendu
par M. Benoit, agent d'affaires.

Aux étudiants
Réunion des étudiants des facultés de
l'Etat qui font partie du cercle, lundi,
24 courant à 8 heures précises du soir
au local du cercle.

Dans sa séance d'avant-hier, l'Acadé-
mie des beaux arts a décerné le prix

Chartier (musique de chambre), d'une
valeur de 500 fr., à notre compatriote
M. Ch. Vidor, le sympathique auteur
de la *Korrigane*.

Les autres prix, Trémont, Deschaux
et Lambert, sont des prix de se-
cours et ont été donnés à des veuves ou
des enfants d'artistes malheureux dont
l'Académie nous prie de faire les noms.
Dans sa prochaine séance, l'Acadé-
mie des beaux-arts procédera à l'élec-
tion d'un membre correspondant de la
section de gravure et d'un membre li-
bre.

Nous apprenons que M. Lucien Pas-
cal, le sympathique sculpteur lyonnais,
vient d'être père d'un gros garçon.

Nous adressons nos sincères félici-
tations à M. et Mme Pascal.

On remarquait hier, dans une vitrine
de la maison *Aux Deux Passages*, la
bannière de la jeune et célèbre société
l'Union Gauloise.
Cette bannière, d'un style original,
est un véritable chef d'œuvre. M. Au-
bert fils, l'auteur du dessin, a montré
une fois de plus le talent que nous lui
connaissons; la perfection avec laquelle
il a composé en petit ce dessin, prouve
la sûreté de son crayon pour des œu-
vres plus grandes.

Nous avons de cet artiste des croquis
de la fontaine de la place de la Répu-
blique et de celle de la place des Jaco-
bins, qui ont reçu des récompenses jus-
tement méritées.

La composition du dessin de cette
bannière est admirable : le lierre, sym-
bole de l'attachement, rend bien les
idées fraternelles de nos bons Gaulois.

MM. Vincent et Cie méritent des com-
pliments pour le talent qu'ils ont montré
en rendant sur une étoffe l'idée pre-
mière d'un grand artiste.

Le télégraphe est une belle inven-
tion, mais parfois la nature s'amuse
à déconcerter l'homme et à lui faire des
farces.

Depuis quatre jours, toutes les lignes
de France ont subi des perturbations
étranges.
Le même phénomène a été constaté en
Angleterre, en Belgique, en Allemagne,
en Autriche et en Italie.

Toutes les mesures ont été prises im-
médiatement pour remédier autant que
possible aux inconvénients d'un tel état
de choses provenant de circonstances
transitoires et de force majeure; mais
le public ne devra pas s'étonner des re-
tards qui auront pu se produire dans la
transmission des dépêches.

L'influence magnétique a été si bi-
zarre que les dépêches arrivaient, après
un long retard, absolument déformées;
ainsi du chef-lieu d'un département
réactionnaire, on télégraphiait à Paris
d'envoyer une bouchée d'huîtres, et le
facteur télégraphe répondait quelques
heures après : Allez recevoir vos dé-
putés.

Ce que coûte une Ménagerie

Bidel. Ménagerie, 300,000 fr.; ba-
raque, voitures, cages, etc., 200,000
francs.

Reimbach. Ménagerie, 200,000 fr.,
reste 100,000 fr.

Prix de la cage aux exercices : 6,000
francs. (Danvillers, à la Chapelle, fa-
bricant.)

Gages d'un garçon de ménagerie : 40
francs par semaine.

Prix d'un lion : Brutus, à Pezon, qui
en a refusé 30,000 fr.

Prince, à Reimbach, qui en a refusé
40,000 fr. au Jardin zoologique d'An-
vers, qui voulait l'acheter pour la ré-
production. A déjà eu trente-cinq lion-
ceaux.

Un lion adulte vaut 3,000 fr. Il mange
pour 7 à 10 par jour (2 jours du che-
val, 1 jour du bœuf).

Prix d'un tigre, 5,000 fr. Bidel a payé
son couple de tigres royaux 30,000 fr.;
ils mangent pour 7 à 10 par jour.

Prix d'un éléphant : 6,000 fr.; il man-
ge pour 5 à 6 par jour.

Prix d'une panthère : 800 fr.; elle
mange pour 5 fr. par jour.

Prix d'un serpent : 200 fr.; il mange
tous les six mois.

Rappelons à ce propos que la dompteuse
Nouma Hawa que le public lyonnais
a naguère applaudie, a failli être
victime, à la foire aux pains d'épices
de Paris, d'un de ces accidents si fré-
quents dans la vie des dompteurs.

Nouma Hawa a été mordue par sa
lionne Diane, qui s'était jetée furieuse
sur elle.

La dompteuse a été blessée à la cui-
sse, mais elle a pu, heureusement se dé-
gager avec une fourche qu'on lui ten-
dait.

Après un repos de quelques jours,
cette femme courageuse a repris ses ter-
ribles exercices.

**La ligne de Givors à Paray-le-
Monial**

La nouvelle ligne en projet de Givors
à Paray-le-Monial se détache de celle
de Paris à Lyon par le Bourbonnais, à
la hauteur de Lozanne, à la sortie du
souterrain qui précède cette gare.

Elle s'engage dans la vallée de l'Azer-
gues, dont elle remonte le cours jusqu'à
Saint Nizier, puis s'élève dans la direc-
tion du col des Echarmeaux, qu'elle
franchit pour descendre jusqu'à Chau-
faillies.

Le tracé passe ensuite dans les val-
lons de Mussy et du Sorin, traverse le
chemin projeté de Chalons à Roanne,
dont il occupe la seconde voix entre les
stations de la Chapelle-sous-Dun et de
la Clayette.

Il traverse alors successivement les
cols de Vervey et de Pontcharmes, ar-
rive dans la vallée de l'Arnonne, la
franchit et descend dans la vallée de
Bourbonne, où il vient rallier le chemin
de fer de Digoïn à Monchannin, à 1 ki-
lomètre environ de la gare de Paray.

La longueur totale de la ligne est de
92,410 mètres.

Les pentes du tracé ont été réduites au
minimum possible, et même, dans la
partie la plus rapide, près le raccord de
la ligne avec celle de Saint-Germain-
Roanne, ne dépasse pas 0,020.

Le nommé Reynaud, dit Vitrier, dont
nous avions annoncé l'arrestation le 3
avril courant sous l'inculpation d'émis-
sion de fausse monnaie, nous prie d'an-
noncer qu'ayant été reconnu innocent, il
a été remis en liberté.

Un événement de plus dramatique,
a mis en émoi les promeneurs qui su-
ivaient hier vers 5 heures, les quais
de la Saône.

Un enfant de 5 ans, qui jouait sur le
bas-pont, est tombé accidentellement
dans la rivière à la hauteur du pont du
Palais de Justice.

Témoin de cet accident, un courageux
vieillard, dont nous regrettons de ne pas
connaître le nom, se jeta tout habillé
dans la Saône, et allait périr victime
de son dévouement, s'il n'eût été recueilli
à temps, lui et son précieux fardeau par
une mouche qui était accourue à son
secours.

Après avoir reçu des soins dans une
pharmacie voisine, l'enfant a pu être
reconduit par son sauveur, au domicile
de ses parents.

Grâce à un heureux hasard, auquel
l'habileté de la police est absolument
étrangère, on a arrêté hier un des vo-
leurs des Brotteaux.

Un individu d'origine italienne, dont
on ignore encore le nom, a été surpris
hier, à deux heures de l'après-midi, en
flagrant délit de vol avec effraction, dans
les circonstances suivantes :

Cet individu avait pénétré dans la
maison portant le n° 42 de la rue Mo-
lière et, après avoir fracturé la porte
de la chambre de la bonne du restau-
rant Cayrier, se mettait en devoir de
s'emparer de tout ce qui était à sa por-
tée lorsqu'il fut surpris par Mme Cay-
rier, qui chercha à s'emparer de lui.
Violentement repoussée, Mme Cayrier lâ-
cha prise et le flic s'enfuit.

Aux cris poussés par Mme Cayrier, on
se mit à la poursuite du voleur qui sur
le point d'être arrêté, se réfugia dans la
maison portant le n° 8 de la rue Féné-
lon. M. Cayrier n'hésita pas à pénétrer

dans l'allée, où il trouva le voleur blotti
entre deux portes.

Il le remit entre les mains des agents
du quartier Saint-Pothin.

Des malfaiteurs inconnus se sont in-
troduits, hier, à l'aide d'effraction, dans
le magasin de M. B..., marchand tail-
leur dans notre ville, et lui ont soustrait
une pièce d'étoffe d'une valeur de 150
francs environ.

La police les recherche activement.

La nuit dernière, les gardiens de la
paix du poste de la place Bellecour ont
surpris un individu qui était fort occupé
à arracher une des plantes rares qui
font l'ornement de cette place.

Cet amateur de jardins a été écorché
sous l'inculpation de vol.

Une rixe s'est produite dans la soirée
d'avant-hier, vers 11 heures 1/2 sur le
pont de l'Hôtel Dieu.

Quelques ouvriers qui traversaient ce
pont, ayant été insultés par des chas-
seurs à cheval qui paraissaient avoir
fait dans la journée de copieuses liba-
tions, une altercation des plus vives
s'engagea et ne tarda pas à dégénérer
en rixe.

Un des ouvriers du nom de Marial
fut terrassé à deux reprises, et violen-
ment frappé, un de ses camarades eut
le même sort, fut comme lui l'objet de
sévices graves.

Les victimes de cette agression, s'é-
tant plaintes aux agents de la force pu-
blique, ceux-ci se mirent à la poursuite
de leurs assaillants et purent en arrêter
trois qui furent conduits au poste le
plus voisin.

Le commissaire de police du quartier
de la Bourse, informé de ces faits re-
grettables, a ouvert une enquête.

Grande émotion, hier soir, à six heu-
res, sur la place des Terreaux. Quel-
ques conscrits du jardin de la France,
qui sortaient du conseil de révision, se
sont livrés à une scène de pugilat des
mieux réussies.

L'escouade des soldats de garde,
bâtonnée au canon, a poursuivi l'au-
teur de cette rixe et est parvenue à l'at-
teindre dans la rue Constantine.

Ce jeune homme a été mis en liberté
presque aussitôt, après avoir donné
quelques explications sur sa conduite.

Ce petit événement avait occasionné
un rassemblement considérable sur la
place des Terreaux.

**Cercle des travailleurs républi-
cains de la Guillotière**

Concert-Conferéce et tombola populaire
Dimanche 7 mai prochain, aura lieu au
siège social, 120, grande rue de la Guillo-
tière à deux heures précises. Le concert-
conférence donné par le Cercle du 3^e ar-
rondissement.

Les membres de la commission chargée
de l'organisation, n'ont rien négligé pour
donner tout l'attrait possible à cette fête
démocratique.

Elle s'est assurée le bienveillant concours
de plusieurs artistes chanteurs, et de la fan-
fare des *Enfants de la Mouche*. Directeur
M. Goez.

M. Remy-Doutre, poète, chantera : Gloire
à Voltaire.

Un discours d'enfants, par M. Beyneton
membres du Cercle. La tyrolienne, Rose
Meurget âgée de 12 ans. L'abstention, poé-
sime inédite de Remy-Doutre et plusieurs de
nos amis.

Le conférencier, le citoyen Troussellier,
membres du Cercle, traitera *La question
sociale des rapports au travail et du capital*.
Cette question brûlante d'actualité et d'un
si haut intérêt. Le grand jeu de boules du
citoyen Perrenet sera ouvert convenable-
ment pour recevoir les personnes qui vou-
dront nous honorer de leur présence.

On pourra prendre des cartes au contrôle
et chez un grand nombre de citoyens, dont
nous ferons connaître les noms et adresses.
Prix d'entrée 30 centimes.

Billets pour la tombola 15 centimes.

Pour le Cercle :

La Commission d'organisation.
BLACHE, PERRENET, FORGET, CONTE,
MUNIER, CABANNE, GAILLARD,
A. RABELLE.

Tous les sous-officiers, brigadiers et sol-
dats des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 8^e et 9^e cuirassiers
qui ont participé à la bataille de Reichs-
hofen, le 6 août 1870, sont invités à une réu-

nion amicale qui aura lieu, le dimanche 30
avril, à 4 heures du soir, chez le citoyen
Chabas, caféier, rue Boileau, 131.

M. Stynitz, médecin, informe sa nom-
breuse clientèle qu'il vient de transférer
son cabinet 3, rue Dabois.

Consultations de 2 à 4 heures.

DÉPARTEMENTS

LOIRE

RÉUNION PUBLIQUE

Saint-Chamond. — La réunion publique
qui a été tenue aujourd'hui, salle de la
Halle à Saint-Chamond, pour permettre à
M. Marius Chavanne, député, de rendre
compte de son mandat, a été l'occasion d'un
grand succès pour la politique suivie par
le député de l'extrême gauche.

M. Chavanne, qui n'a pas parlé moins
de 1 heure 1/2, a expliqué tous ses votes et
s'est étendu plus particulièrement sur celui
du 26 janvier, et il a exposé la politique
suivie par le cabinet Gambetta et les mo-
tifs qui ont déterminé la majorité de la
Chambre à la renoueler; il a montré les
dangers que faisait courir au pays, à la Ré-
publique et à la liberté, la politique in-
fante, suivie par l'ancien président du Con-
seil, aux qualités et aux anciens services
desquels il a du reste rendu justice.

Il a cité fort à propos la belle page par
laquelle M. Thiers termine son histoire du
Consulat et de l'Empire, et invite ses con-
citoyens à se délier toujours du pouvoir per-
sonnel et à ne jamais confier les destinées
du pays à un seul homme, quels que soient
ses services et son génie. M. Chavanne a
ajouté que le vote du 26 janvier, détruit à
jamais tout espoir de rétablissement du
pouvoir personnel et qu'il est la victoire de
la liberté contre la dictature.

De chaleureux applaudissements ont ac-
cueilli ces patriotiques paroles.

Diverses questions ont été successi-
vement posées au député par les citoyens
Payre, Mallet, Relave et autres, auxquelles
M. Chavanne a répondu aux applaudisse-
ments de toute la salle.

En somme, cette réunion a été un triom-
phe complet pour la politique de l'extrême-
gauche suivie par notre député, qui peut
revenir à Paris, assuré qu'il possède de plus
en plus la confiance de ses concitoyens.

ISERE

RÉUNION DES MEMBRES DE LA SOLIDARITÉ

Grenoble. — Les actionnaires et les
adhérents de la société coopérative de con-
sommation la *Solidarité*, se sont réunis
hier soir en Assemblée générale dans la
salle de l'école David.

Le bureau a été ainsi constitué, les ci-
toyens Roussel président, Girard secrétaire,
Doyen, Cogrand et Fréne assesseurs.

Il a été donné lecture de trois rapports
sur la situation morale et financière de la
société.

Tous ces rapports faits par les citoyens
Doyen, Fréne et Cogrand, établissent la
prosperité et la bonne administration de
cette institution ouvrière et paternelle.

Sur l'avis du conseil d'administration,
l'Assemblée a adhéré, aux propositions de
MM. Fribourg, boulanger, et Jourdan, bou-
cher, pour les concessions qui seraient fai-
tes aux sociétés de la *Solidarité* qui se
serviraient dans leur magasin.

La séance a été levée, après avoir com-
plété les membres de la commission admi-
nistrative.

REVUE DES TERRITORIAUX

Ce matin, il a été passé deux revues de
troupes de la garnison et des soldats de
l'armée territoriale, réunies en ce moment.

La première revue a été passée par le gé-
néral Delange, elle se composait de quatre
batteries attelées, du deuxième d'artillerie
et du quatorzième régiment d'artillerie ter-
ritoriale.

La seconde revue a été passée par M. le
général Lantzy, à l'Esplanade de la porte de
France, elle se composait d'un bataillon du
cent-quarantième, du cinquante-deuxième
de ligne et des cent-cinquante et cent hui-
tième régiments d'infanterie territoriale.

CERCLE DÉMOCRATIQUE

Sur l'avis de M. Bovier Lapière, le ban-
quet que devait lui offrir les membres du
Cercle démocratique, a été renvoyé au mois
d'août, par suite du scrutin de ballottage,
qui a lieu aujourd'hui.

M. Bovier Lapière se rendra au Cercle,
mardi soir à 8 heures avant son départ pour
Paris.

SAONE-ET-LOIRE

ENFANT BRULÉ

Mâcon. — Hier, vers six heures du ma-
tin, les habitants de la rue de L'Héritan

étaient réveillés et mis en émoi par des
grands cris d'enfant.

Plusieurs personnes se dirigèrent d'où
partaient les cris et ne tardèrent pas à
apprendre qu'une petite fille de cinq ans
venait de se renverser dessus une marmite
d'eau bouillante.

La pauvre enfant a eu tout le ventre
brûlé.

Son état, jusqu'à présent, n'inspire pas
d'inquiétude.

HÉRAULT

Montpellier. — Hier, dans la matinée, le
mauvais Chabanis a été grièvement
blessé par une machine sortant de la re-
mise des machines du dépôt de Mon-
tpellier.

Admis dans le train 888, Chabanis est
arrivé à Nîmes à 8 heures 25 du matin, où
il a été admis d'urgence à l'hôpital.

La gravité de ses blessures laisse peu
d'espoir de le sauver.

Tribune publique

Avis aux Tisseurs

Commission des Trêles

Citoyennes, citoyens,

Dans notre dernière séance nous avons
décidé de répondre à une protestation de la
chambre syndicale au sujet des résolutions
votées à la réunion de l'Alcazar tenue le 6
avril.

Ayant pour mandat de faire exécuter ces
résolutions nous ne pouvons admettre qu'on
viene déclarer qu'elles ne « produiront au-
cun résultat pratique » et par cela même
préjuger de l'avenir qui n'appartient à per-
sonne, et encore bien moins au syndicat
dit général, qui dans sa note laisse percer
son dépit de voir l'impopularité dont il jouit
auprès de la corporation.

Nous regrettons aussi qu'il n'ait pas été
démontré que la seule force capable d'agir
(la chambre syndicale) était prête à condi-
tion qu'un plus grand nombre de tisseurs
en ferait parti ; mais nous sommes obligés
de déclarer que les syndicats n'ont pas
fait leur devoir, c'était à eux qu'il appar-
tenait de faire cette démonstration. Pourquoi
ne l'ont-ils pas faite ?

Nous ne sommes nullement mécontents
de ne pas avoir l'appui du syndicat qui a
toujours été à la remorque de la bourgeoisie
et qui a constamment trahi nos intérêts.

Pour en finir nous laissons la corporation
juger de ce qu'il a fait et de ce que nous fe-
rons.

Nous donnons avis que MM. les négoc-
iants sont convoqués par M. Gaillon,
pour avoir une entrevue avec nous, nous
en attendons les résultats.

Pour la commission,

Le secrétaire, Alexis DELOCHE.

SOUSCRIPTIONS

Grévistes de Saint-Etienne

(Mouleurs en fonte de fer)

Collecte faite dans une réunion d'amis
de la suite de l'enterrement civil du citoyen
Duverne, versée par le citoyen Blanc au
trésorier au syndicat de Lyon, 5 fr.

Cordonnerie lyonnaise

Cueillette faite chez le citoyen La-
verrière, rue de la Barre..... 4 10
Une citoyenne..... 1 50
Equipement militaire, à Vaise... 20 ..

Sous des Ecoles

Produit d'une collecte faite chez M^{me}
Gaillard à l'issue de l'enterrement civil de
M^{me} Narbot, versé par le citoyen Narbot,
11 fr. 80.

BULLETIN OUVRIER

Prud'homme. — Avis aux tisseurs.

Une réunion préparatoire a eu lieu le
mardi 22 avril, à la Croix-Rousse. On a
décidé de faire un appel pressant aux tisseurs
de l'agglomération lyonnaise. Une seconde
réunion aura lieu le vendredi 28 courant à
8 heures du soir, au Cercle d'Etudes socia-
les, place de la Croix-Rousse, 3, au 1^{er}. Les
tisseurs de tous les arrondissements, sont
invités à s'y faire représenter par délégués
pour former une commission d'initia-

Nous invitons tous nos collègues du tis-
sage soucieux de leurs droits à se rendre à
notre appel. Le cas est, croyons nous, pré-
sant, et il importe de nous tenir prêts pour
la lutte que nous aurons à soutenir. Les in-
térêts des travailleurs du tissage sont en
jeu de cette lutte.

Le secrétaire de la réunion,
MONTIRON.

300 ATTENDRE L'AMOUR

PAR

KAVIER DE MONTÉPIN

DEUXIÈME PARTIE

Les Princes Totos

(Suite

CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS
SOCIÉTÉ ANONYME
Capital: 120 millions de francs
Siège social, 16, rue Le Peletier, Paris
Les bureaux de la succursale du CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS, à Lyon, sont transférés
Rue de la République, 19
Angle de la rue de la Bourse
BUREAUX AUXILIAIRES:
A. Boulevard de la Croix-Rousse, 152.
B. Place du Pont, 3, Guillotière.

VÉRITABLE EAU DE BOTOT
Unique Dentifrice approuvé par l'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS
POUDRE de BOTOT
Dentifrice au Quinquina
ENTREPOT A PARIS: 229, RUE S-MONORÉ
Dépôt: 18, boulevard des Italiens et chez les principaux commerçants

SOCIÉTÉ STÉPHANOISE
DE DÉPÔTS ET DE COMPTES COURANTS
ET DE CRÉDIT INDUSTRIEL
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 20 MILLIONS
St-Etienne, rue de Vey, 3
OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ
Ouvertures de comptes de chèques à disposition. — Délivrance de bons à échéance fixe. — Ouvertures de comptes courants. — Paiement et encaissement des effets de commerce. — Délivrance de lettres de crédit. — Avances sur titres. — Dépôts de titres, encaissement de coupons, versements sur appel de fonds, souscriptions.
Ordres de Bourse.
Service spécial pour la Caisse de Reports.
MALADIES SECRÈTES
Guérison rapide par le ROB SAVARESI.
S'adresser à la pharmacie rue Vieille-Monnaie, 13, Lyon, seul dépôt, et par correspondance.
Éviter les Contrefaçons
CHOCOLAT MENIER
Exiger le véritable nom

L'ÉCHO VINICOLE
Organe de la production et du commerce des Vins
PARAISANT A LYON, LE DIMANCHE
Ce journal se recommande au commerce des vins et spiritueux par l'exactitude et l'importance des renseignements qu'il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.
Prix de l'abonnement: 10 fr. par an.
Adressez les demandes d'abonnement à M. A. GODARD, administrateur-gérant, quai de la Guillotière, 6, et rue de Bonnel, 3, à Lyon.
MAISON D'ACCOUCHEMENT
TENUE PAR M^{me} V^e YVERNAT
3, rue Visi-Renversé (St-Georges) angle de la rue du Doyenné, Lyon
Fession pour les Dames enceintes
Chambres indépendantes
Soins intelligents et discrétion
Consultations
Prix Modérés
Connait l'Allemand
CALORIFÈRES AMÉRICAINS
RATHBONE SARD & C^e
Agence et magasin de vente:
31 - rue Franklin - 31
LYON

« On n'a pas guéri de la puberté quand il s'agit de reprendre des bienfaits. » — LA ROCHEFOUCAULT.
SANTÉ A TOUS
ADULTES ET ENFANTS
rendue sans médecine, sans purges et sans frais par la délicieuse Farine de Santé, dite:
REVALESCIÈRE
Du BARRY, de Londres
Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipations, glaires, flatulences, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse; diarrhées, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant. Aux personnes phthisiques, étiennes ou rachitiques elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de M^{me} la duchesse de Castellane, le duc de Plunkov, M^{me} la marquise de Bréhan, lord Stuart, de Desles, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.
Cure n° 98,714. — Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion; affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalesscière. — LÉON PÉREZ, instituteur à Rynançes (Haute-Vienne).
N° 63,476. — M. le curé Comparat, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de

souffrances de l'estomac, de nerfs, faiblesses et sueurs nocturnes.
Cure n° 99,998. — Avignon. La Revalesscière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans, d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, de ne pouvoir plus faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec de maux d'estomac jour et nuit des insomnies horribles. BORREL, née Carbonnetty, rue du Balay, n° 11.
Cure n° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre sur le conseil du médecin, la Revalesscière, qui l'a rendue fraîche, rose et vigoureuse de santé. — J. G. DE MONTANY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 juillet 1880.
Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 1 fr. 25; 1/2 kil., 2 fr.; 1 kil., 4 fr.; 2 kil., 8 fr.; 4 kil., 16 fr.; 6 kil., 24 fr.; 12 kil., 48 fr. — Aussi la Revalesscière chocolatée en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonnes digestions et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. Biscuits antiacidulés de Revalesscière en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi franco contre bon de poste. Dépôt partout, chez les bons pharmaciens et épiciers. Du BARRY et C^e (limited), 8, rue Castiglione, Paris.
Évitez toute substitution frauduleuse.
MALADIES DES FEMMES
Les dérangements et l'affaiblissement du système nerveux, sont radicalement guéris dans le plus grand nombre de cas, par l'emploi seul de la Ceinture PUY-LAURENT, bandagiste, 5, rue de la Barre, Lyon. Utile grossesse et suites de couches

LE COURRIER DU COMMERCE
Journal des Halles & Marchés
Donnant le cours des grains, farines, vins, spiritueux, sucrés, café, sucre, les et Produits divers.
Nous attirons tout particulièrement l'attention des Marchands de Grains, Farines, Mouliniers, Grainetiers, Boulangers et Epiciers, sur
LE COURRIER DU COMMERCE
Paraissant à Lyon
Le Jeudi et le Dimanche
Il donne le cours exact des Blés, Farines et autres céréales de tous les pays. Il possède de nombreux correspondants dans tous les principaux centres de production de France et de l'étranger, dont il publie dans chacun de ses numéros un compte-rendu.
Toutes les Informations du Courrier du Commerce sont puisées aux meilleures sources et présentées avec la plus scrupuleuse impartialité.
On s'abonne en adressant un mandat-poste de 15 francs, à M. A. GODARD, propriétaire-gérant, Rue de Bonnel, 3, angle du Quai de la Guillotière, Lyon.
Le Directeur-Gérant, TONY LOUP
Lyon. — Imprimerie du Réveil Lyonnais, rue des Marionnetiers, 8.

SANS PRESCRIPTIONS NI MERCURE
DE FILLON, guérit rapidement
MALADIES SECRÈTES
Consultations tous les jours, de 8 à 10 h.; gratuites de 6 à 7 h.
Rue Olivier, 15, Lyon
CORRESPONDANCES

INJECTION BARRAJA
vraie infallible
Seule et unique au monde guérissant les maladies secrètes les plus invétérées. — Prix, 4 fr.
Cours Lafayette, 116, Lyon

DÉPURATIF DU SANG
Le sirop concentré de Salsepareille QUET a guéri toutes les maladies contagieuses: Dartres, Syphilis, Ulcères, Gonorrhées, Boutons, Rougeurs, Démangeaisons, Douleurs, Goutte, Rhumatismes, toutes les acutés des humeurs, vices du sang, etc., etc. Ce médicament agit en toute saison et dispense des tisanes. — A Lyon, à la pharmacie QUET, rue de la Préfecture, 5. Dépôt à St-Etienne, pharmacie Didier, rue de la République, 5.

LEÇONS A DOMICILE
à 2 fr. le cachet
S'adresser à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, s. n° 2023.
A VENDRE
ou à louer
BELLE PROPRIÉTÉ
CLOSE DE MURS
Comprenant Pré, Jardin, Vigne et Maison d'un étage
Située à Brindas, hameau du Gourd
S'adresser à M. BENOÎT, au Gourd.
ON DEMANDE
à acheter un cheval de 6 à 7 ans, bai-brun ou cerise, taille 1m70. Adresser les offres à l'Agence V. Fournier, 14, rue Confort, sous le n° 2022.
HUBMANN Avenir par les cartes, y. Vauban, 51

M^{lle} CHEVALLIER
Sage-Femme de 1^{re} Classe
tient des pensionnaires, rue de l'Arbre-Sec, 31, au 1^{er}.
LYON

F^r DIEN, Tailleur
7, Rue Mortier, 7
Tailleur à l'Épave
Réparations en tous genres

L'AVENIR par les Cartes et les Lignes de la main.
Lyon, 1, rue des Capucins. Tous les jours de 9 h. à 6 h. (dimanches exceptés).
M^{me} STEPHANIE

A VENDRE de suite, pour se retirer des affaires, un ancien fonds de tailleur fabricant de manteaux en tous genres, situé au centre de la ville. — S'adresser à l'Agence V. Fournier, 14, rue Confort, sous le n° 3018.

40^e Année
MAISON D'ACCOUCHEMENT
Lyon, 22 et 24 rue Bellecordière, Lyon
Tenue par M^{me} PARADIS
Sage-femme de 1^{re} classe de la Faculté de médecine de Paris
REÇOIT DES PENSIONNAIRES, PLACE LES ENFANTS
M^{me} PARADIS reçoit tous les jours, de une heure à cinq heures, rue Bourbon, 2 (angle de la place Belle-cour), les dames malades, stériles ou enceintes qui désirent la consulter.

Une Maison qui attire en ce moment l'attention de
TOUT LYON
Et des Départements environnants
est la **GRANDE PHARMACIE SAINT-ANTOINE** qui, en quelques mois seulement, a su gagner l'estime et la confiance de toute la ville et y a pris le premier rang. Ce véritable succès n'est certainement dû qu'à la bonne tenue de cette maison, à la confection consciencieuse des préparations et à l'empressement du personnel à servir vite et bien les nombreux clients qui, à certaines heures, envahissent littéralement cet établissement sans rival. Toutes les ordonnances préparées sous la surveillance assidue de M. PÉTRUS ROCHAT, pharmacien de la Faculté de médecine et de pharmacie de Lyon, et propriétaire de cette maison, sont garanties et vendues avec une différence de moitié avec les autres pharmacies. Nous ne saurions trop engager nos lecteurs à lui accorder toute leur confiance. Eau d'Hunyadi Janos 0,60 c. la bouteille. Fer Bravais, 3 fr. 50 le grand flacon. Tous les thés purgatifs à 0,90 c. la boîte. Rabais importants sur toutes les spécialités et toutes les eaux minérales. 24, rue Mercière et rue Dubois, 3 (près le quai Saint-Antoine).
GRANDE PHARMACIE SAINT-ANTOINE

EXPRESS-GRAPHIC PERFECTIONNÉ
Pierre Lithographique Artificielle
donnant des centaines de copies d'un écrit ou dessin à l'encre noire indélébile. Le plus rapide et le plus simple de tous les systèmes d'impression.
N° 1 in-octavo 25 x 16 ordinaire 7 fr. Perfectionné 20 fr.
N° 2 in-quarto 25 x 24 encre 12 fr. encre noire 25 fr.
N° 3 in-quarto 35 x 25 violette 15 fr. indélébile 30 fr.
N° 4 in-folio 45 x 30 id. 20 fr. id. 35 fr.
L'Express-Graphic complet, renfermé dans une jolie boîte en bois, est expédié franco en gare contre un mandat-poste correspondant au numéro.
E. CRÉ, 10, quai de l'Hôpital, au 2^{me}, LYON

Timbre-Cacoutchouc
ANCIENNE MAISON LEFÈVRE
144, Boulevard de la Croix-Rousse, 144
C. THIVOLLET Successeur
Lyon - 87, Cours de la Liberté - Lyon

UN COMPTABLE
Disposant de quelques heures par semaine, depuis huit heures du soir, désire les utiliser
S'adresser ou écrire à l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort, sous le n° 1938

PILULES BRITANNIQUES
Ces pilules sont purgatives, dépuratives, apéritives, anti-bilieuses, antiglaireuses, fondantes, anti-apoplectiques.
Lire l'instruction qui est dans la boîte. N'exigent aucun régime.
Les pilules se vendent par boîte de 2, 3 et 5 fr.
DEPOT: Pharm. Baverel, 10, place du Pont (Guillotière, L^{re} et dans toutes les bonnes pharmacies. — Envoi par la poste.

LISEZ LE GUIDE FINANCIER Cote libre et indépendante du marché en Banque (valeurs non cotées) paraît le jeudi, adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande, 10, rue Drouot, Paris.

EN VENTE
à l'Agence V. FOURNIER
LYON - 14, Rue Confort - LYON
BOTTIN GENEVOIS & SUISSE
pour 1882
6 francs l'Exemplaire relié

TRAMWAYS & OMNIBUS
DE LYON
Affichage dans les diverses Voitures, Bureaux et échoppes de la Compagnie
S'adresser, pour traiter, à l'Agence de Publicité V. FOURNIER, 14, rue Confort, LYON

TOPIQUE BERTRAND AÎNÉ
Le seul ayant été breveté et dont la vente a été permise par arrêt de la Cour de cassation du 8 juillet 1884. — Quarante ans de succès. — INFALLIBLE contre les douleurs rhumatismales, les névralgies, sciatiques, congestions cérébrales, ophtalmies, douleurs de reins, fluxions de poitrine, pleurésies, toux rebelles, etc. Peu de maladies ne reçoivent un soulagement immédiat par son application. — Prix suivant grandeur, de 50 cent. à 3 fr. — Se vend à LYON, chez l'inventeur, place Bellecour, 21. (Franco par timbres ou mandats).
AVIS. — Se méfier des imitations, exiger comme garantie la signature BERTRAND AÎNÉ, et l'usine et contre. — SE TROUVE DANS TOUTES LES PHARMACIES.

AMER PICON
M. Cl. Favrot, négociant, 8, rue Suchet, à Lyon, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il est toujours l'unique dépositaire de l'Amer Picon pour Lyon et le département du Rhône, et que nul autre que lui ne peut se présenter comme agent ou dépositaire de la maison A. PICON.

MAISON PELLERIN-BARDIN
LYON - 41, Cours Morand - LYON
SPECIALITÉ
COSTUMES D'ENFANTS
Dessins et exécution de Broderies
LINGERIE CONFECTIONNÉE
Trousseaux & Layettes

AGENCE DE PUBLICITE V^e FOURNIER
Succursale SAINT-ETIENNE 6, rue St-Catherine
CORRESPONDANT DE L'AGENCE HAVAS
LYON - 14, Rue Confort - LYON
Succursale GRENOBLE Passage Séviers
Les Annonces & Réclames des Journaux ci-dessous sont reçues exclusivement à l'Agence
Lyon: Progrès - Saint public - Décentralisation - Petit Lyonnais - Lyon-Républicain - Nouvelettis - République du Rhône - Réveil Lyonnais - Renaissance - Éclair - Moniteur des soies - Bulletin du Moniteur des Soies - Courrier du Commerce - Echo vinicole - Lyon horticole - Gazette agricole - Monde agricole - Journal de Médecine vétérinaire et de Zootechnie - Construction Lyonnaise.
Saint-Etienne: Mémorial de la Loire. - Moniteur de la Loire. - Journal de Saint-Etienne. - Le Petit Stéphanois.
Rouanne: Avenir roannais.
Grenoble: Impartial des Alpes. - Courrier du Dauphiné. - Petit Dauphinois.
Vienne: Journal de Vienne.
Bourgoins: Indicateur.
Allevard: Gazette d'Allevard.
Mâcon: Journal de Saône-et-Loire.
Chalon-sur-Saône: Courrier de Saône-et-Loire. - Progrès de Saône-et-Loire.
Tournus: Journal de Tournus.
Bourg: Progrès de l'Ain. - Courrier de l'Ain. - Journal de l'Ain.
Trévoux: Journal.
Nantua: Abellie.
Sont reçues aux mêmes Bureaux les Annonces pour tous les Journaux français et étrangers
Agent exclusif des principaux journaux avisés pour le Centre, l'Est et le Midi de la France

MAISON DE LA
BELLE JARDINIÈRE
DE PARIS
Succursale à LYON, rue Saint-Pierre, 25
PRÈS DES TERREAUX
HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS
POUR HOMMES
JEUNES GENS & ENFANTS